Le Congrès National du Parti Socialiste

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Arnel, député de l'Isère, s'oppose à toute discussion de la question préalable. Aux termes des statuts du parti, la décision de la C.A.P. est sans appel et le Congrès n'a pas à intervenir. Les dissidents n'ont qu'à accepter la loi du parti.

M. Costedoat, secrétaire de la Fédération « orthodoxe » de la Seine, expose dans le détail ce que fut la rébellion de l'ex-bureau de la Seine. Il reproche aux dissidents de lancer contre le parti et ses dirigeants les plus respectés, des injures et des calomnies. Un tract « pivertiste » accuse notamment M. Dormoy d'avoir fait tirer sur les ouvriers de Clichy.

La salle s'échauffe, des murmures désapprobateurs s'élèvent. M. Costedoat conclut en repoussant la question préalable.

Mme Picard-Moch tient à rendre justice aux efforts effectués par M. Pivert, notamment au lendemain du 6 février 1934, pour défendre les idées socialistes. « S'il faut sévir, ajoute-t-elle, il ne faut pas calomnier. Le plus important est de ne pas camoufler un problème politique sous un problème de discipline ».

Mme Picard-Moch conclut en déclarant qu'il ne faut pas, à l'abri de la grande ombre de Léon Blum, perpétrer de vilaines petites choses. Saint-Just, s'il le faut, mais ni Basile, ni Staline.

Le président lève la séance qui est renvoyée à 14 heures. Les délégués quittent la salle pour se rendre au vin d'honneur offert par la section socialiste de Royan.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance de l'après-midi s'ouvre à 14 h. 45, sous la présidence de M. Raoul EVRARD, ancien député du Pas-de-Calais. Le Congrès poursuit la discussion du cas Pivert.

M. Magoz (Doubs) propose une large amnistie. Des mouvements divers accueillent ses paroles. Les coups de sifflets couvrent les applaudissements.

M. MAUCONDUIT (Aisne) soutient une thèse identique.

A ce moment, M. Léon Blum, très applaudi, entre dans la salle du Congrès et s'asseoit à la table de la délégation de l'Aude.

M. BLONCOURT, député de l'Aisne, demande au Congrès de réfléchir avant de se prononcer contre M. Marceau Pivert et ses amis. Il faut, dit-il, que l'unité morale du parti soit sauvegardée; il s'agit plus de conflits de personnes que de luttes d'idées. Le Congrès doit prononcer une amnistie pleine et entière (Applaudissements et rumeurs.).

M. LAURENT

M. LAURENT, député du Nord, défend la position prise par le bureau du Parti. Il rappelle qu'avant d'être frappée, la Fédération de la Seine avait reçu plusieurs avertissements et ajoute que voter l'amnistie serait infliger un désaveu à la Commission nationale des conflits et à la C.A.P. Il accuse la gauche révolutionnaire d'avoir voulu constituer un parti dans le parti et avoir préparé de longue date une scission.

La salle s'échauffe. Des incidents éclatent, çà et là, entre délégués de tendances diverses.

Le président adjure les congressistes de ne pas donner à l'extérieur le spectacle d'un parti divisé.

Mme Degrond (S.-et-O.) déclare que le débat est en disproportion avec les faits. La Commission nationale des conflits a juge, dit-elle, on doit s'incliner. Si les camarades de la Seine s'étaient inclinés, ils auraient centuplé leur influence au sein du parti. L'orateur demande au Congrès de se prononcer sur une simple question de discipline.

M. Delvolve (Cantal) demande le vote d'une motion transactionnelle.

M. Ferdinand Buisson (Loire) soutient que la position de la gauche révolutionnaire est indéfendable. « La gauche révolutionnaire s'est toujours efforcée de saper l'unité du Parti. Nous ne voulons pas, conclut-il, que soit substituée à la discipline l'anarchie intégrale. »

M. Hérard défend M. Marceau Pivert

H. Hérard apporte ensuite la défense de M. Marceau Pivert.

« Le Congrès, dit-il, est bien résolu à le condamner par défaut. Pourquoi avoir frappé uniquement la Fédération de la Seine ? En ce qui concerne l'indiscipline, une jurisprudence de l'impunité s'était établie dans le parti. Il se défend ensuite d'être trotskiste et n'accepte pas qu'on condamne la gauche révolutionnaire sur des imputations qui ne correspondent pas à la réalité. Il demande au Congrès de voter l'amnistie.

Si le Congrès ne donne pas satisfaction à M. Hérard et à ses amis, ceux-ci ne quitteront pas le parti à la suite d'un vote sur une question de discipline, mais après le débat sur la politique générale, la gauche révolutionnaire se réunira. Il y aura alors des virtualités de scission.

M. Allemane, président de la nouvelle Fédération de la Seine

M. Allemane, président de la nouvelle Fédération de la Seine, critique les arguments présentés par les amis de M. Marceau Pivert. Il souligne que le socialisme se meurt dans la Seine par suite de la mesentente qui régnait dans la Fédération et dont ont profité les autres partis.

Il critique ensuite l'action de M. Marceau Pivert depuis la dissolution de l'ancienne Fédération, déclare qu'on ne peut avoir aucune indulgence pour ses amis et que les réintégrer serait porter un coup définitif au socialisme dans la Seine.

M. BRACKE

M. BRACKE (Nord) tient a rappeler qu'il ne s'agit que d'une question de discipline. Il souligne que personne n'a été frappé d'exclusion. Il n'y a pas eu épuration idéologique. Que M. Marceau Pivert et ses amis signent la déclaration de fidelité au parti et personne ne pourra les empêcher de rentrer dans une section socialiste.

M. CHAUCHOY

M. CHAUCHOY (Pas-de-Calais) s'oppose à une amnistie qui ferait bon marché de la discipline du parti, et il rappelle les excès de langage de certains amis de M. Pivert, qui ont traité M. Léo Lagrange de « cagoulard ».

M. Lecorps (Manche) parle dans le même sens.

M. Lebail (Haute-Vienne) est favorable à la formule de transaction. Il demande la constitution d'une commission de conciliation. M. Vieil (Gironde) est également pour l'amnistie.

M. Jamin, président de la commission des conflits, défend la décision de la commission, énumère les griefs faits à M. Pivert et demande au Congrès de ratifier les décisions prises.

Après que M. Dormoy eût renoncé à la parole, M. Blum, chaleureusement applaudi, prend la parole.

M. LÉON BLUM

M. Blum déclare qu'il va franchement traduire son sentiment sur la question. Toujours il a déploré la moindre déperition de forces. Ce n'est pas de gaîté de cœur qu'il envisage de voir le Parti abandonné par des hommes dont la foi enthousiaste lui apportait quelque chose de précieux. Il a toujours également conçu l'unité du Parti comme la juxtaposition de toutes les nuances. Mais il est actuellement difficile de désavouer la C.A.P. Il ne s'agit pas de querelles de personnes. La divergence entre la majorité et la minorité provient de conceptions différentes au sujet de la conquête et de l'exercice du pouvoir.

« On a parlé, poursuit M. Blum, des espèces de pleins pouvoirs qui m'auraient été remis. Mais ai-je jamais agi en dehors de la volonté du Parti ? Si j'ai constitué mon Cabinet de mars, c'est parce que je savais que le Parti le voulait. »

S'adressant à M. Hérard qui a parlé d'une virtualité de scission, M. Blum déclare : « C'est une sorte d'ultimatum larvé au Parti ». Il rappelle qu'il a souvent appartenu à la minorité du Parti, mais qu'il n'a jamais pensé à le quitter pour cela et qu'il ne le quittera jamais. Il est impossible de désavouer la Fédération de la Seine reconstituée. Mais nous sommes prêts à tout pour qu'une fois la discipline rétablie, on écarte jusqu'au soupçon qu'une sorte d'exclusive puisse être opposée à la rentrée dans le Parti d'un camarade quelqu'il soit.

Et M. Léon Blum termine en faisant appel aux camarades de la Gauche révolutionnaire ainsi qu'au Congrès tout entier. L'orateur regagne sa place tandis qu'éclatent les applaudissements.

L'entretien de M. Georges Bonnet avec Sir Eric Phipps

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Paris, 4. — Ce matin, M. G. Bonnet s'est longuement entretenu avec Sir Eric Phipps, ambassadeur d'Angleterre. Le représentant de la Grande-Bretagne s'éloignant de Paris pour les fêtes de la Pentecôte avait voulu avant son départ rencontrer le ministre des Affaires étrangères. Engagée dans ces conditions, la conversation a eu trait aux principales questions européennes en suspens et notamment aux travaux du comité de non-intervention et à l'affaire tchécoslovaque.

Selon les renseignements reçus à Paris, les pourparlers qui se poursuivent à Prague entre M. Hodza et les représentants du Parti des allemands des Sudètes portent principalement en ce moment sur l'auto administration, c'est-à-dire l'établissement dans les districts des Sudètes d'un système administratif autonome et de fonctionnaires choisis dans la minorité allemande. M. Hodza a appelé auprès de lui un certain nombre de juristes pour examiner les moyens de réaliser cette réforme, sans porter atteinte aux règles de la constitution tchécoslovaque.

D'autre part, pour nommer de nouveaux fonctionnaires appartenant à la minorité allemande, il est nécessaire de licencier les agents de l'Etat actuellement en fonction, mesure qui n'est pas sans soulever des difficultés diverses et notamment d'ordre politique.

Par ailleurs on apprend dans les milieux bien informés que jusqu'ici, le Gouvernement français n'a été saisi de la part du Cabinet britannique d'aucune suggestion tendant à une médiation des puissances entre les deux camps espagnols. Toutefois, on a l'impression à Paris que les nouvelles de Presse parues à ce sujet correspondent bien à une intention ou même à un projet qui est sérieusement délibéré à Londres, bien qu'il soit impossible de dire à quel moment il pourra prendre corps.

Enfin on peut signaler que M. Corbin, ambassadeur de France à Londres est arrivé ce matin à Paris pour les fêtes de la Pentecôte. Il sera reçu par M. G. Bonnet, aussitôt après ces fêtes et avant son retour en Angleterre, c'est-à-dire vraisemblablement mardi. M. Peyrouton, ambassadeur de France à Buenos-Aires qui a conféré ce matin avec M. G. Bonnet est venu en France en congé régulier.

UN GÉNÉRAL ALLEMAND MET EN GARDE L'OPINION PUBLIQUE DE SON PAYS « CONTRE L'ILLUSION D'UNE GUERRE FACILE »

Berlin, 4. — Le général von Metzsch l'un des écrivains militaires allemands les plus connus, estime nécessaire de mettre en garde « l'opinion publique allemande contre l'illusion d'une guerre facile ».

Dans la revue « Deutsches Adelsblatt » le général expose les vicissitudes de la guerre de Chine où les Japonais se heurtent à des difficultés imprévues, puis il écrit :

« Il serait bon que l'opinion publique allemande tirât de cette guerre la leçon importante, bien qu'elle ne soit pas neuve, que la guerre n'est jamais une opération d'arithmétique. Elle est toujours un saut dans l'inconnu, dans le sombre inconnu. Il faut une présomption inouïe pour oser prédire la victoire et surtout pour compter sur une victoire rapide. Certes il ne faut pas manquer de confiance, mais à la confiance doit venir s'ajouter la claire vision « que dans la guerre, les choses vont rarement comme on l'a pensé et comme on l'a souhaité ». Tel était l'enseignement de Clausewitz au commencement du XIXe siècle. L'Espagne et l'Extrême-Orient le montrent aujourd'hui, au XXe siècle.

L'Espagne et la Chine « nous donnent une leçon de ténacité... La ténacité n'est jamais déçue »

« Ces deux guerres, celle d'Espagne et celle de Chine nous donnent une leçon de ténacité, elles condamnent le dilettantisme superficiel. Celui-ci mène toujours à des déceptions. La ténacité n'est jamais déçue. Il faudra donc attendre la suite de ces deux guerres remarquables et il ne faudra jamais cesser d'insister sur le fait que pour prendre un bout de terrain à peine visible sur la carte dans le journal, il faut souvent des flots de sang et des combats qui durent des semaines. Il faut savoir aussi que les revers font partie de la guerre comme l'ombre tient à la lumière. »

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 5 juin 1938. — Soleil : lever à 3 h. 52 ; coucher à 19 h. 47. Lune : lever à 12 h. 08 ; coucher à 0 h. 0 m.

Aujourd'hui : Pentecôte.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 4 juin à 18 h. Baromètre : 760,1 mm., baisse 4 mm. 2 depuis le matin à 8 h. 15. Thermomètre : Fronde 23 ; minima 14° 0; maxima 24° 5. Hauteur d'eau tombée depuis le matin à 8 h. 15 : néant. Direction du vent : S.W. Force : modérée. Direction des nuages : S.W. Etat du ciel : nuageux. Prévision pour la journée de dimanche : doux, assez beau.

UN APPEL DU PARTI COMMUNISTE EN FAVEUR DE L'UNITÉ

Paris, 4. — On publie le texte d'une lettre que le comité central du Parti communiste français a adressée aux congressistes du Parti socialiste à Royan. En voici la conclusion :

« La réaction ne manque naturellement pas de tirer parti de l'absence d'action commune entre nos deux partis que la situation exige pourtant de la manière la plus impérieuse. Aussi formulons-nous l'espoir de voir votre Congrès prendre des décisions qui permettront aux membres de nos deux partis de lutter en commun pour imposer le retour à une véritable politique de Front Populaire et qui permettront aussi la reprise des travaux de la commission d'unification, afin de hâter l'heure de l'unité de la classe ouvrière dans notre pays. »

La Deuxième Journée du Congrès de la Fédération Nationale des Combattants Républicains à Roubaix

LES CONGRESSISTES ONT VISITÉ L'ÉCOLE DE RÉÉDUCATION DES MUTILÉS ET LES BAINS MUNICIPAUX, PUIS ILS ONT ÉTÉ REÇUS A L'HOTEL DE VILLE

Au cours des séances de travail, différents rapports ont été adoptés à l'unanimité

Les membres de la Fédération, réunis sur le perron de l'Hôtel de Ville. (Ph. Réveil)

Hier samedi, au début de la matinée, les congressistes, sous la conduite de M. Kléber Sory, chevalier de la Légion d'Honneur, adjoint au maire de Roubaix, président de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais, président de la section roubaisienne, visitèrent l'école de rééducation des mutilés, rue du Général Sarrail, ainsi que l'établissement des bains municipaux. Pour les visiteurs venant de toutes les contrées de la France, de Madagascar, d'Algérie, de la Tunisie et du Maroc, le coup d'œil fut merveilleux et ils ne tarirent pas d'éloges envers l'administration municipale pour les belles réalisations en faveur des mutilés de la guerre et du travail et aussi au point de vue bien-être social. Ils se rendirent compte que la municipalité travaille toujours dans le cadre de la démocratie en allant toujours de l'avant pour soulager les déshérités.

Après ces visites, les congressistes se réunirent à nouveau, à l'Hôtel de Ville, où dans la salle des adjudications, ils examinèrent les différents rapports, dont nous donnons, ci-dessous, la teneur, et qui furent adoptés à l'unanimité des délégués présents. La séance se poursuivant durant l'après-midi, ne fit que confirmer les décisions prises le matin ainsi que la veille.

A 11 h. 45, une réception fut réservée à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations. Au nom des délégués de toutes les Fédérations françaises et coloniales, M. Fonteny remercia l'administration municipale du bon accueil réservé aux congressistes et pour les facilités mises à leur disposition pour tenir leurs assises, à l'Hôtel de Ville.

Remplaçant M. Lebas, Ancien ministre, député-maire de Roubaix, M. Debrabandère, premier adjoint au maire, déclara qu'une certaine communion d'idées unissait la municipalité roubaisienne aux combattants républicains, d'autant plus qu'ils cultivent l'un comme l'autre, le même idéal de Paix.

Cette réception se termina par un vin d'honneur et à 14 heures, les congressistes se trouvaient réunis, à nouveau, pour adopter les décisions dont nous donnons, ci-dessous l'exposé.

L'activité sociale

C'est M. Kléber Sory, vice-président de la Fédération Nationale et président de celle du Nord qui présenta le rapport sur l'activité sociale depuis mai 1937.

Le rapporteur rappela le tableau de la situation qu'il avait brossé à Auxerre il y a un an à pareille époque au moment de la pause ; il fit un rapide historique des crises politiques survenues depuis et s'attacha à l'étude de l'évolution sociale.

La loi sur les congés payés a rencontré de nombreuses difficultés d'application, la C.G.T. poursuit la refonte de cette loi et l'institution obligatoire des caisses de compensation.

La généralisation de la semaine de 40 heures s'est poursuivie.

MM Lebas et Février ont successivement mis au point le projet de retraite pour les vieux travailleurs, le congrès sera unanime à regretter que cette mesure ne soit pas passée encore dans la réalité des faits.

Examinant enfin le statut moderne du travail, M. Sory constata que des six projets en constituant l'ensemble, seul celui de conciliation et d'arbitrage était devenu la loi du 4 mars 1938.

Il termina ce tour d'horizon en exprimant sa foi dans les destinées meilleures du monde du travail.

Rapport administratif

M. Gaston Langlois, secrétaire adjoint de la F.N.C.R., rapporteur, causa, surtout de la « Maison » des Combattants républicains, rue des Apennins, à Paris, où sont hébergés tous les services administratifs et techniques de la Fédération, services auxquels tous les adhérents peuvent faire appel en toutes circonstances. Il déclara que tout était mis en œuvre pour donner satisfaction aux adhérents, surtout à l'heure actuelle, où les abondantes mesures législatives ou réglementaires nécessitent de nombreuses mises au point et provoquent de multiples demandes de renseignements. Il annonça que le nombre de lettres reçues, enregistrées et classées, en 1936, s'élevait à 6.000 et que ce chiffre fut porté à 7 600 en 1937 soit en moyenne 25 lettres par jour. Il donna des précisions la correspondance et réponses envoyées au cours de l'année écoulée ainsi que le nombre des communications téléphoniques enregistrées. Il termina en déclarant que :

« Le service juridique continue d'être assure par M. Coreil.

» Le service médical continue également à fonctionner.

» Des renseignements et des conseils peuvent être donnés aux membres de la F.N.C.R. au sujet des recours qu'ils pourraient avoir à former contre des décisions les concernant, ou sur tout autre point d'ordre juridique ».

Carte et Retraite du Combattant

Après examen du rapport présenté par M. Clément Martin, au sujet de la carte du combattant, le Congrès :

« Demande à la commission interministérielle de vouloir bien faire tout l'effort nécessaire pour terminer ses travaux et les faire agréer par les pouvoirs publics le plus rapidement possible;

» Approuve les propositions formulées par la commission :

» 1° D'ajouter aux tableaux annexés à l'article 2 les unités pour lesquelles la présomption favorable a été ou sera reconnue ;

» Etant entendu qu'on ne doit pas tenir compte, pour l'attribution de la carte, de l'arme, mais de la position de l'homme vis-à-vis du danger, estimant que tout citoyen qui s'est trouvé pendant une période suffisante dans la zone de combat, qu'il ait appartenu au génie, au train des équipages ou aux bataillons des travailleurs, a droit à cette carte, et que la situation particulière des hommes qui ont été pris en subsistance dans d'autres unités après avoir été détachés de la leur doit être solutionnée ;

» 2° D'accorder la carte aux anciens prisonniers de guerre, aux poilus d'Orient, en tenant compte de la traversée et des torpillages, aux marins de commerce, aux mécaniciens d'aviation et aux combattants des guerres coloniales qui répondent aux conditions nécessaires ;

» 3° De créer une zone de compensation ayant une profondeur double de celle de la zone de combat, dans laquelle le temps de séjour nécessaire donnant droit à la carte serait également double.

» Etant également entendu que tous les camarades qui se sont vus refuser ou retirer la carte seront à nouveau admis à faire valoir leurs droits ;

» Que toutes les demandes de cartes seront examinées avec la plus grande attention par des commissions spéciales composées d'anciens combattants, qui auront les pouvoirs les plus étendus ;

» Que toute documentation utile sera, sur sa demande, communiquée à l'intéressé qui pourra établir la preuve par tous les moyens, y compris le témoignage de ses camarades de combat, et qui sera admis à présenter ses observations en ayant le droit de se faire assister par un avocat ou toute personne qu'il jugera utile. »

Sur le chapitre de la retraite du combattant, il a décidé :

« De demander que les pensions et la retraite soient automatiquement rajustées au coût de la vie. »

Droit au travail et à la vie des A. C.

M. Prosper Vidal, vice-président de la F. N. C. R., commenta longuement les avantages qui devraient être réservés aux A.C. et de la considération à laquelle ils doivent prétendre pour occuper un emploi devant assurer leur subsistance. Il s'élève contre l'emploi de la main-d'œuvre étrangère tandis que les nationaux sont réduits au chômage et ne peuvent trouver de l'occupation. Après étude approfondie de cette question de grande importance, les conclusions suivantes ont été adoptées :

« 1° L'article 82 du projet de loi N° 3484 est complété comme suit :

» Article 82. — La commission administrative paritaire comprend un nombre égal de représentants des employeurs et des travailleurs, nommés par arrêté du préfet, sur proposition des organisations professionnelles, patronales et ouvrières les plus représentatives du département.

Elle comprend, en outre, un nombre égal, des représentants ouvriers et patronaux anciens combattants titulaires de la carte, et victimes de la guerre, nommés par arrêté du préfet sur propositions de l'Office départemental des mutilés et A. C. Elle est présidée par le préfet ou son remplaçant.

» L'article 84 du projet de la loi N° 3484 (1er alinéa) est complété comme suit :

» Article 48. — Auprès de chaque bureau municipal fonctionnant comme section locale de l'Office public départemental doit être créé une commission administrative paritaire dont la composition sera conforme aux dispositions prises à l'article 82.

» 3° Ajouter après l'article 85 du projet de loi N° 3484 :

» Article 85. — a) Les règlements d'administration publique prévoyant l'organisation et le fonctionnement des offices départementaux et municipaux comporteront pour ceux-ci l'obligation de faire état des charges de famille des intéressés, et s'il y a lieu, mention de leur qualité d'anciens combattants, titulaires de la carte du combattant, de veuves de combattants non pensionnés ou de victimes de la guerre.

» 4° L'article 2 du projet de loi N° 3485 est complété comme suit :

» Article 2. — Les industries nationalisées, les concessionnaires de services publics, les entreprises bénéficiant, par la gestion d'un service d'intérêt général, d'une subvention accordée par une collectivité publique, les sociétés d'économie mixte sont tenues sauf dispositions législatives ou réglementaire contraires de s'adresser, pour l'embauchage de leur personnel, à un office public de placement.

» Les candidats présentés par cet office seront classés par ordre de préférence en tenant compte des charges de famille, de la qualité d'anciens combattants, titulaires de la carte du combattant, de veuves d'anciens combattants non pensionnés ou de victimes de la guerre.

» A charges de famille égales et à valeur professionnelle égale, les employeurs, en procédant à l'embauchage, seront tenus d'observer le même ordre d'préférence. Ils doivent, en cas de refus des candidats présentés par l'Office, faire connaître à celui-ci le motif de leur décision. Tout refus d'embauchage pour déficience physique devra être constaté par une commission médicale et professionnelle.

» 5° L'article 5 du projet de loi N° 3485 (2e alinéa) est complété comme suit :

» Article 5. — Les règles générales relatives à l'ordre des licenciements seront, à défaut de dispositions contenues dans une convention collective de travail applicable à l'établissement, fixées obligatoirement dans un règlement intérieur correspondant aux prescriptions de l'article 22-a du livre 1er du Code du travail, compte tenu des charges de famille, de l'ancienneté des services dans l'établissement, des qualités professionnelles :

» A charges de famille égales et à qualités professionnelles égales, les anciens combattants titulaires de la carte du combattant, les veuves de combattants non pensionnés et les victimes de la guerre, devront être licenciés les derniers.

» 6° L'article 7 du projet de loi N° 3485 est complété comme suit :

» Article 7. — ...Est en outre réputé abusif tout congé pour vieillissement ou diminution des facultés de travail lorsque l'intéressé n'a pas été mis à même de faire appel à cette décision devant une commission médicale professionnelle.

» 7° Pour la retraite des vieux travailleurs et A. C. — Demander à la Confédération nationale des victimes de la guerre, de mettre au point des modifications à apporter au projet de loi sur la retraite des vieux travailleurs en ce qui concerne les anciens combattants et victimes de la guerre.

» Ces propositions pourront être données à un parlementaire A. C. qui serait chargé de demander leur adaptation dans les divers projets de loi actuelles. »

Rapport sur les sociétés affiliées

C'est à M. A.-J. Fonteny que revint la charge d'exposer ce rapport très détaillé à la suite duquel le Congrès prit la décision suivante :

« A tous les échelons, la collaboration la plus étroite doit exister entre les sections, les fédérations départementales et les associations nationales affiliées à la F.N.C.R. et les organismes dirigeants des sections, des fédérations départementales, du comité central et du bureau central de la F.N.C.R.

» Les associations affiliées à tous les échelons enverront un ou plusieurs délégués aux organismes dirigeants des sections, fédérations départementales, comité central et bureau central de la F.N.C.R.

» La Fédération nationale des combattants républicains aura, à tous les échelons, un ou plusieurs représentants dans les organismes dirigeants des sections, fédérations départementales et associations nationales.

» Les associations affiliées sont tenues de faire connaître au bureau central la composition de leur organisme directeur, ainsi que celles des organismes dirigeants des fédérations départementales, des sections, avec indication des sièges.

» La Fédération nationale des combattants républicains devra être avertie de toutes les manifestations, congrès, réunion, organisés par les associations affiliées, leurs fédérations départementales ou leurs sections.

» Chaque fois que cela sera possible, des manifestations communes devront être organisées soit localement, soit départementalement, entre les sections et les fédérations départementales de la F.N.C.R. et celles des associations affiliées ».

Rapport sur les Jeunes de la F. N. C. R.

Le président de la F.N.C.R., M. A.-J. Fonteny, donna lecture de ce rapport, ce qui eut pour résultat l'adoption de la proposition de résolution suivante :

« Les jeunes de la F.N.C.R. constitueront, sous son autorité, un groupement indépendant ayant ses sections, ses fédérations départementales et son comité central.

» A chacun des échelons, une collaboration constante devra exister entre les sections de jeunes et les sections de combattants républicains, les fédérations départementales de jeunes et les fédérations départementales de combattants républicains, le comité central des jeunes et le comité central de la F.N.C.R.

» Cette collaboration sera assurée par la présence d'un ou de plusieurs délégués des jeunes aux réunions des combattants républicains et un ou plusieurs délégués des combattants républicains aux réunions des jeunes.

» Une commission mixte sera créée dont la composition sera fixée d'un commun accord par le comité central des jeunes et le comité central de la F.N.C.R., pour examiner en commun les questions intéressant les jeunes et les combattants républicains et pour arbitrer les différends qui pourraient surgir entre les jeunes et la F.N.C.R. »

L'activité des Jeunes de la F. N. C. R.

M. Gaston Lefebvre, président de la Fédération nationale des jeunes de la F.N.C.R., s'étendit surtout sur le travail de propagande qui marqua ces deux dernières années et du départ d'un vaste mouvement auquel beaucoup d'A.C. ne voulaient pas accorder toute la valeur symbolique qu'il méritait. Il rappela les travaux effectués au Congrès d'Auxerre, en 1937, à la suite duquel il fut décidé :

1° Que, dans chaque Fédération d'A.C.R. où cela serait possible, il serait constitué un groupement de jeunes ;

2° Que tous ces groupements déjà constitués ou à créer ne pourraient fonctionner qu'avec l'autorisation et sous la direction responsable du bureau central des J.F.N.C.R., lui-même en liaison constante avec le bureau central de la F.N.C.R.

Depuis cette date, des sections se sont créées et des fédérations départementales se sont organisées. La Seine compte 1.200 adhérents. Dans l'Yonne, une belle fédération a été constituée à la suite du Congrès d'Auxerre. Dans les Deux-Sèvres, les jeunes se groupent dans les sections d'A.C. Plusieurs sections se constituent dans le Gard. Le Rhône, l'Isère, les Ardennes, la Seine-et-Oise, la Somme, les Alpes-Maritimes, etc... suivent le même mouvement de progression.

La plus grande activité est accusée par la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais qui, sous l'impulsion de son président dévoué et actif, M. Gaston Fiévet, également président de la section roubaisienne, réunit actuellement vingt-trois sections.

Le rapport se termine par la résolution suivante :

« Les jeunes comprennent qu'il ne suffit pas de bêler la paix, mais d'essayer, par des rencontres internationales, de mieux comprendre, et, par des concessions réciproques, de bâtir un monde où chacun pourra vivre heureux de par son travail. Mais ils savent combien il est difficile de s'entendre avec certains peuples, qui ont commis la folie de s'en remettre, pour faire leur bonheur, à des dictateurs capables de sacrifier délibérément, et peut-être par pur prestige, la vie de tout un peuple. Ils savent que ces dictateurs ne peuvent qu'engendrer la guerre, et c'est pourquoi ils reposent tous leurs espoirs sur la démocratie. Mais ils désirent que la démocratie ait le courage de prendre des responsabilités ; la moindre défaillance ne peut être qu'un stimulant à la guerre ; mais ces difficultés ne pourront rebuter toute celle belle jeunesse, et, avec son cœur juvénile, un jour viendra où, par-dessus les frontières, les mains fraternelles se tendront pour établir une paix durable ».

Adaptation de la Constitution de 1875 aux conditions actuelles de l'évolution démocratique

Ce rapport, très complet, présenté par M. Fonteny, peut se résumer comme suit au sujet de la réforme de la Constitution de 1875 :

« Celle-ci montre d'une façon péremptoire que telle qu'elle est, la Constitution de 1875 ne répond plus aux nécessités modernes.

» Le grand mal dont souffre notre pays est l'instabilité ministérielle.

» Sans durée, pas d'autorité et pas de progrès durable.

» Comment assurer la stabilité gouvernementale ? pourrait être la première question à étudier.

» La dualité des Chambres et la nécessité constitutionnelle de faire voter par chacune d'elles un texte législatif identique entraîne des lenteurs, amène des oppositions et empêche de légiférer sainement.

» La seconde question pourrait être celle-ci :

» Les deux Chambres doivent-elles être maintenues ?

» Dans l'affirmative :

» Les conditions d'éligibilité des sénateurs doivent-elles être modifiées ?

» La Chambre des députés doit-elle avoir un pouvoir plus grand que celui du Sénat ?

» Le Sénat doit-il être mis dans l'obligation de statuer dans un délai déterminé sur les projets qui lui sont envoyés par la Chambre des députés ?

» En cas de rejet par le Sénat, la Chambre des députés doit-elle être investie du pouvoir de statuer de nouveau sur le projet rejeté et de lui donner force légale ?

Dans ce cas, le vote sera-t-il acquis à la simple majorité ou à une majorité plus élevée ?

» Enfin, faut-il instituer le vote personnel et édicter des incompatibilités sévères ? »

Modifications aux statuts

Le bureau central a envisagé l'éventualité d'apporter quelques modifications aux statuts :

Tout d'abord compléter l'article XI, qui ne prévoit que des affiliations à la F. N. C. R., par des dispositions permettant à la F. N. C. R. de s'associer à d'autres groupements en vue de réaliser un objectif déterminé ou afin de prendre périodiquement contact pour concerter notre action.

Il a pensé qu'il serait peut-être utile de prévoir la création d'un poste de président adjoint qui suppléerait le président lorsque celui-ci serait indisponible ou absent pendant un temps assez long.

Il a envisagé également la création de commissaires généraux pris en dehors du comité central et pourvus d'attributions spéciales.

Enfin, il a estimé qu'il était indispensable de permettre au président de déléguer une partie de ses attributions avec l'autorisation du bureau.

Cette dernière modification est urgente, car actuellement, les statuts font au président l'obligation de représenter la Fédération dans toutes les circonstances.

C'est cette seule modification que le bureau central a retenue pour le Congrès nationale en décidant de renvoyer à une date ultérieure la proposition des autres modifications afin de permettre aux fédérations départementales de les étudier.

Modification à l'article VII. — Après la phrase : « le nombre de secrétaires généraux et de commissaires généraux sera fixé par le Congrès national » ajouter : « Le président représente de droit la F. N. C. R., mais il peut déléguer une partie de ses attributions avec l'autorisation du bureau central ».

Hommage à rendre au Soldat Inconnu

Dans un long exposé, M. Fonteny fait ressortir le sacrifice consenti par un million et demi de Français que c'est précisément la raison qui institua un véritable culte qui attire près du tombeau de l'Arc de Triomphe, des Français, des étrangers, des délégations et des cortèges. Beaucoup de groupements envoient chaque année quelques membres pour déposer des fleurs ou une palme sur la Dalle sacrée et, chaque jour se renouvelle la cérémonie dont le comité « La Flamme » a pris l'initiative.

Il regrette qu'en dehors du temps très court pendant lequel se déroulent ces cérémonies, l'accès de l'Arc de Triomphe est libre et cette liberté est exploitée irrévérencieusement, sans respect pour le « Soldat inconnu » reposant en ce lieu sacré. Il déclare qu'il est indispensable d'apporter une réglementation qui précisera les conditions dans lesquelles il sera permis de se rendre au tombeau du Soldat inconnu et l'attitude qui devra être observée.

Il demande qu'en dehors des associations d'A. C. et victimes de la guerre, tous les groupements et sociétés, de quelques inspirations soient-ils, viennent à tour de rôle ranimer la flamme. A ce sujet, un comité serait créé et présidé par le ministre des Pensions et, plus tard, par le ministre de l'Education nationale.

Il aurait comme vice-présidents : le représentant des Anciens Combattants, le Gouverneur des Invalides et d'autres vice-présidents, élus par le comité ou nommés par le ministre.

Ce comité comprendrait des représentants des grandes forces françaises : Gouvernement, Parlement, Armée, grands corps de l'Etat, Conseils généraux, municipalités, activité économique, activité sociale, religions et, bien entendu, tant qu'ils existeront, une forte représentation des Anciens Combattants.

Au sein de ce comité, le comité de la Flamme garderait ses fonctions et conserverait la mission de régler avec les Associations d'Anciens Combattants l'ordre selon lequel les délégations viendront ranimer la Flamme.

Le comité de l'Hommage national au Soldat inconnu aurait déjà, par sa composition même, une haute signification symbolique.

Il élaborerait immédiatement un projet de règlement pour fixer la forme ainsi que la tenue des cérémonie et des manifestations qui seront autorisées à l'Arc de Triomphe.

Il assumerait ensuite la charge de veiller à l'exécution des décisions prises, il établirait la composition des différentes délégations et il réglerait l'ordre selon lequel elles viendraient, conduites par les Anciens Combattants, ranimer la Flamme et apporter au Soldat inconnu, l'hommage de la France.

LE PALMARÈS du Congrès Régional des sapeurs-pompiers à La Madeleine

Nous avons relaté le succès, malgré le temps maussade, du Congrès régional des sapeurs-pompiers à La Madeleine qui réunit de nombreuses sociétés du Nord, du Pas-de-Calais et même de Belgique. Voici le palmarès :

PRIMES DE MANŒUVRE ALLOUÉES PAR TIRAGE AU SORT

1re prime: Aubigny-en-Artois (P.-de-C.) avec bronze d'art offert par M. le Maire de la ville 2e, Houplines, avec coupe ; 3e, Comines ; 4e, Lomme ; 5e, Lauwe (Belgique) ; 6e, Loos-les-Lille ; 7e, Haubourdin ; 8e, Santes ; 9e, Noyelles-Godault ; 10e, Oostduinkerque (Belgique) ; 11e, Saint-André-lez-Lille ; 12e, Marcq-el-Barœul ; 13e, Marquette-lez-Lille ; 14e, Verviecq (Belgique) ; 15e, Wasquehal; 16e, Saint-Amand ; 17e, Escaudain.

PRIMES DE DEFILE ALLOUÉES PAR TIRAGE AU SORT

1re prime, Marquillies ; 2e, Oostduinkerque (Belgique) ; 3e, Santes ; 4e, Houplines ; 5e, Marquette-lez-Lille ; 6e, Loos-les-Lilel ; 7e, Marcq-en-Barœul ; 8e, Haubourdin ; 9e, Wasquehal ; 10e, Saint-Amand-les-Eaux ; 11e, Escaudain ; 12e, Noyelles-Godault ; 13e, Aubigny-en-Artois ; 14e, Fenain ; 15e, Sailly-sur-la-Lys, 16e, Wambrechies ; 17e, Thumeries ; 18e, Neuville-en-Ferrain ; 19e, Willems ; 20e, Bailleul.

CONCOURS DE CLIQUES
Jury : MM. PORTEBOIS et DEPAEPE

1er prix ex æquo : Comines, Marquillies, Quesnoy-sur-Deûle ; 2e prix (unanimité), Saint-Amand-les-Eaux ; 3e prix, Bailleul.

CORTEGE LUMINEUX
Jury : MM. DUROT L., GERNAEY E. et GERNAEY L.

1er prix, Marcq-en-Barœul ; 2e, Saint-André-lez-Lille ; 3e, Marquette-les-Lille ; 4e, Wasquehal ; 5e, Escaudain.

PRIMES D'ELOIGNEMENT RUX NEUF PREMIERS CORPS INSCRITS

Minimum : 30 kilom. à vol d'oiseau

1er prix, Saint-Amand-les-Eaux ; 2e, Lauwe (Belgique) ; 3e, Fenain ; 4e, Escaudain ; 5e, Oostduinkerque ; 6e, Aubigny-en-Artois ; 7e, Noyelles-Godault ; 8e, Valenciennes ; 9e, Bailleul.

« DÉDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX